

## **SUPPLÉMENT - PROTÉGEZ VOTRE FAMILLE DU PLOMB DANS VOTRE MAISON**

### **Mise à jour vers la version de janvier 2020**

Les informations suivantes remplacent les informations de la **page 11** :

**Si votre logement a fait l'objet de travaux de diminution du taux de plomb** ou si le logement bénéficie d'une aide fédérale, une fois les travaux terminés, le dépoussiérage doit être mené jusqu'à ce que l'analyse des tests de dépoussiérage indiquent que les niveaux de poussière de plomb sont inférieurs aux niveaux suivants :

- 10 microgrammes par pied carré ( $\mu\text{g}/\text{ft}^2$ ) pour les sols, y compris les sols recouverts de moquette
- 100  $\mu\text{g}/\text{ft}^2$  pour les rebords de fenêtres intérieurs
- 400  $\mu\text{g}/\text{ft}^2$  pour les tapées

**Les abattements sont conçus pour éliminer définitivement les dangers des peintures à base de plomb.**

Cependant, la poussière de plomb peut être réintroduite dans une zone qui a déjà été dépoussiérée.

- Utilisez un aspirateur HEPA sur tous les meubles et les autres objets remis dans la zone depolluée, afin de réduire le risque de réintroduction de poussière de plomb.
- Nettoyez régulièrement les sols, les rebords de fenêtres, les tapées et les autres surfaces dures avec un chiffon ou une éponge humide et un nettoyant universel.

Veillez vous reporter à la page 9 pour plus d'informations sur les mesures que vous pouvez prendre pour protéger votre domicile après le dépoussiérage. Pour vous aider à trouver des professionnels certifiés en matière de réduction du plomb dans votre région, appelez votre agence nationale ou locale (voir pages 15 et 16), ou visitez le site [epa.gov/lead](http://epa.gov/lead), ou appelez le 1-800-424-LEAD.